



DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Finances locales

SOUS DOMAINE :
Décisions budgétaires

OBJET :
**Débat d'Orientation
Budgétaire 2023**

Le nombre de
membres du Comité
Syndical en exercice
est de 6.

CONVOCATION ET
AFFICHAGE EN
DATE DU 07/03/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/04

**DELIBERATION DU COMITÉ DU SYNDICAT
D'IRRIGATION DE CUXAC-COURSAN**

Séance du Comité du Syndicat d'Irrigation du 13 mars 2023,
Le Comité du Syndicat d'Irrigation CUXAC-COURSAN
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. Grégory DELFOUR.

Présents : M. Grégory DELFOUR, M. Franck PARDO, M. Jean-Marc
BOUTET, M. Serge MARONDA, M. Thomas CALVO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Raphaël RUIZ

Rapporteur : M. le Président

L'article L2312-1 du CGCT prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

L'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les règles prévues par l'article L2312-1 du CGCT s'appliquent dans les EPCI qui comprennent une commune de 3 500 habitants et plus.

Le président du Syndicat présente donc au comité syndical le rapport présentant les grandes orientations budgétaires 2023.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.
Prend acte du rapport sur la base duquel s'est tenu ce D.O.B.
Approuve le Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Le Secrétaire,

Grégory DELFOUR

Jean-Marc BOUTET

